N° 4924 — 6e Année | CINQ CENTIMES | Mercredi 17 Janvier 1894

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, No
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

AU BASSIN HOUILLER

Le *Réveil du Nord* est tout étonné du ton modéré de notre réponse aux lettres de MM. Kolb-Bernard et Alayrac.

Il s'attendait – étant connue notre humeur batailleuse — à une de ces répliques aigres-douces, plutôt aigres que douces, dont nous avons, paraît-il, le secret. Et, au lieu de cela, nous nous excusons presque !...

C'est qu'il existe entre le *Réveil du Nord* et nous une différence profonde dans la manière de comprendre les polémiques.

Alors que pour le journal collectiviste, il est de bonne guerre de combattre ses adversaires de parti-pris, sans jamais reconnaître ses erreurs, et avec le dédain le plus parfait de la vérité, nous avons pour principe d'apporter dans nos luttes politiques et sociales la bonne foi la plus complète, et une entière impartialité.

Le *Réveil* annonçait, il y a quelques jours, avec fracas, d'après la *Petite République française*, le grand complot policier de Mazingarbe. Nous avons remis les choses au point, et établi qu'il s'agissait simplement d'un incident délictueux qui s'était produit dans une distillerie, et qui avait déterminé l'envoi d'un agent de la sûreté de Paris.

Notre confrère s'est abstenu de rectifier son premier récit. Et ses lecteurs sont encore convaincus que les agents provocateurs du gouvernement opportuniste ont essayé de susciter un abominable complot dans la commune de Mazingarbe.

Ce sont là procédés familiers au *Réveil du Nord*, mais qui ne sont point nôtres.

Nous avions reproché à la Compagnie de Courrières ses implacables rigueurs à l'égard des ouvriers par elle congédiés ; et nous avions ajouté que les mineurs des corons de Billy-Montigny n'osaient point donner asile à leurs camarades expulsés, par crainte d'encourir les sévérités de la Compagnie.

M. Kolb-Bernard nous a écrit que ce dernier fait était inexact ; que la Compagnie ne s'opposait point à l'hospitalité offerte, dans les corons, aux mineurs expulsés, et que beaucoup de ceux-ci étaient encore logés chez leurs anciens collègues.

Et il nous a fait savoir, en surplus, qu'il avait repris quatorze des mineurs congédiés.

Pouvions-nous faire autrement que d'accueillir ces rectifications, et en les publiant, de rendre hommage à la vérité.

Quant à M. Alayrac, qui donc n'aurait excusé l'accès de mauvaise humeur auquel il s'est laissé emporter, sous l'appréhension, sans doute, d'une aggravation possible de disgrâce, motivée par les appréciations que nous avions exprimées ?

Non, nous n'avons point entendu faire aucune espèce d'excuses à la Compagnie de Courrières, pas plus qu'à son ancien ingénieur en chef.

Mais, à la différence du *Réveil*, nous ne faisons point campagne spécialement contre telle ou telle compagnie houillère ; nous les combattons uniquement dans leur ensemble, et, pour ainsi parler, dans leur entité.

Les personnalités n'existent pas pour nous ; et nous n'avons aucune hostilité particulière contre M. Kolb-Bernard, qui est peut-être un fort galant homme, encore que clérical renforcé.

Ce que nous reprochons aux puissantes sociétés houillères, c'est l'esprit réactionnaire et anti-démocratique qui, pour la plupart, les anime ; c'est leur obstination à apporter dans leurs rapports avec leurs ouvriers une morgue et un autoritarisme intolérables ; c'est l'intransigeance qui, dans la dernière grève, leur a fait repousser toute conciliation et tout arbitrage ; c'est la cruauté avec laquelle elles ont abusé de leur victoire : et les coupes sombres pratiquées dans les rangs des mineurs, et les expulsions des corons de familles jetées à la rue, sans ressources, au milieu d'un hiver exceptionnellement rigoureux.

Sur ce terrain, qui est celui de l'humanité et de la bienveillance envers les travailleurs, nous n'avons cessé de combattre les Compagnies, et nous continuerons de le faire jusqu'à ce qu'elles soient venues à résipiscence.

Malheureusement, comme nous l'avons dit, elles sont particulièrement servies, dans leur intransigeance, par les violences de M. Basly et de ses amis du *Réveil du Nord*.

Elles se prévalent, très habilement, de ces exagérations d'attitude et de langage pour justifier leurs représailles et leurs rigueurs.

Et c'est ainsi que le président du Syndicat et son organe officiel ont compromis les intérêts des ouvriers mineurs, qu'ils les ont conduits à une lamentable défaite, et qu'ayant raison au fond, ils ont trouvé moyen de se donner tort dans la forme.

C'est ainsi qu'ils ont fait perdre à la cause des mineurs une grande partie des sympathies de l'opinion publique, et qu'ils finiront par les leur aliéner tout à fait s'ils continuent longtemps encore leurs étranges polémiques et leurs néfastes excentricités.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

Une religion vient de s'établir dans le Délaware (Amérique) qui considère l'adultère comme le plus saint des devoirs pour la femme.

***

L'un des deux orangs-outangs, que le Jardin d'acclimatation exhibait depuis quelques semaines, vient de mourir des suites d'une congestion pulmonaire.

***

A Kansas City (Amérique), un barbier a été condamné à 125 fr. d'amende pour avoir rasé un client le dimanche.

***

La force musculaire du tsar :

Une anecdote sur le tsar fait le tour de la presse anglaise.

Le train qui ramenait la famille impériale à Saint-Pétersbourg ayant un arrêt assez long à une petite station, Alexandre III luncha au buffet. La petite fille du maire vint alors offrir un bouquet à l'impératrice. Les tiges des fleurs cueillies à la hâte étaient mouillées. L'impératrice hésitait à les prendre ; le tsar trancha la difficulté : saisissant un des lourds plats métalliques et le tordant entre ses doigts, il en fit en un clin d'œil un porte-bouquet.

***

Louise Scheider, qui s'est rendue célèbre, sous le nom de Sombreuil, par ses aventures avec M. Vergoin, a de nouveaux démêlés avec la préfecture de police.

Dénuée de tout, réduite à la misère, elle avait écrit au frère de M. de Sombreuil, son ancien amant, pour lui demander un secours afin d'élever l'enfant qu'elle a du comte de Sombreuil, dit-elle.

Pour établir sa misère, elle avait joint à sa lettre plusieurs reconnaissances du Mont-de-Piété.

M. de Sombreuil ne lui a pas répondu et a envoyé la lettre et les reconnaissances à la Préfecture de police, qui a fait interroger aujourd'hui la jeune femme.

LES CONTRADICTIONS de M. de Cassagnac

Un de nos lecteurs nous envoie la lettre suivante :

Dans votre journal portant la date du 13, vous relevez, sous le titre « Une Greffe » les affirmations de M. Paul de Cassagnac imputant à « l'éducation sans Dieu » l'augmentation des crimes, débauches et autres plaies de l'humanité.

Il semble piquant, en regard de cette affirmation de mettre les lignes suivantes du même journaliste, copiées textuellement dans le numéro de l'*Autorité*, portant la date du 11 janvier 1894, et extraites de l'article intitulé : *Elèves des Jésuites ?*

Le maître, jésuite ou prêtre, fait ce qu'il peut, ce qu'il doit, *et l'élève ce qu'il veut*.

» Rendre donc le *maître, quel qu'il soit responsable de la déviation morale* que subit plus tard *l'élève*, livré à ses passions et à ses appétits, est une prodigieuse *ânerie* dont le siècle devrait avoir honte.

» Ce qui démontre qu'il est un âge dans la vie où chacun devient responsable de ses modifications intellectuelles et qu'*il est absurde d'en adresser le reproche à ceux qui ont peut être tout fait* pour conserver chez leurs disciple l'unité dans les principes et dans les doctrines. »

» Signé : Paul de Cassagnac. »

L'AFFAIRE DES FRAUDEURS

Flageollet et Cie

Les experts ont déposé leurs rapports dans l'affaire dite des « fraudeurs » et le juge d'instruction, M. Espinasse, rendra prochainement son ordonnance.

Ces rapports, dont l'élaboration n'a pas demandé moins de sept mois, concluent à la culpabilité des accusés.

On se rappelle que ces accusés sont d'abord MM. Henry Flageollet et Victor Duhamel, tous deux directeurs, à Paris, de la maison Flageollet et Cie, dont le siège est à Boulogne-sur-Mer et qui a pour directeur M. Emile Flageollet, vice-consul des Etats-Unis d'Amérique.

Viennent ensuite MM. Thiessé qui était chargé des opérations en douane de la maison Flageollet à la gare Saint-Lazare, et deux employés de la douane, Suard et Desangles.

Ces cinq accusés ont été arrêtés au commencement de juin, après que les livres de comptabilité et les copies de lettres de la maison Flageollet eurent été saisis, mais les deux directeurs de la maison Flageollet et Thiessé ont été remis en liberté moyennant une caution de 300,000 fr. ; seuls sont encore en prison les employés de la douane, qui sont en tous cas moins coupables que ceux qui sont accusés de les avoir corrompus.

Mais quand on est petit fonctionnaire de l'Etat, il est rare que, même si dans un moment de coupable faiblesse on s'est laissé corrompre, on puisse disposer de cent mille francs pour une caution ou pour quoi que ce soit.

Les victimes de l'incendie des magasins de l'Opéra

Le clairon fourmis en Gobiel recevra de la ville de Paris, une rente de mille francs.

Ses brûlures, jugées secondaires au premier abord, sont des brûlures tertiaires. Aussi l'entière guérison sera-t-elle longue. Une profonde dépression physique suivra le rétablissement du malade et occasionnera une convalescence prologée.

M. le lieutenant Thiriat, a pu se lever, hier et causer avec d'autres officiers en traitement à l'hôpital Saint-Martin.

Dans une de ces conversations, le lieutenant Thiriat a fait le récit de sa chute. Il a fait preuve d'un sang froid inimaginable.

« Je me suis souvenu des leçons de Joinville, a-t-il dit, et, me sentant tomber, j'ai évité surtout de tomber *en boule*. J'ai étendu les bras et les jambes, comme si je piquais une tête. Mes pieds ont traversé le grillage les premiers, c'est ce qui m'a sauvé la vie. »

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix Tourcoing

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Au Sénat

LE LIVRE JAUNE sur les affaires de Siam

Paris, 15 janvier. — M. Casimir Perier, ministre des affaires étrangères, fera distribuer aujourd'hui à la Chambre et au Sénat, un *Livre Jaune* contenant des documents diplomatiques relatifs aux affaires de Siam.

Ces documents au nombre de 30 comportent l'ensemble des lettres et dépêches échangées entre M. Develle, ministre des affaires étrangères au cabinet Dupuy et nos représentants à Bangkok.

Ils embrassent la période comprise entre le 8 juillet et le 3 octobre, date de la signature du traité conclu entre le gouvernement français et le roi de Siam.

Le document portant le no 1 est la lettre du ministre adressée le 8 juillet à M. Le Myre de Vilers pour lui confier le soin de poursuivre le règlement des questions pendantes, et lui donner les instructions du gouvernement relatives à sa mission.

Le no 2 est la dépêche adressée le 8 juillet par M. Develle à M. Pavie pour l'aviser de la décision du gouvernement de renforcer nos forces navales à Bangkok à la suite de la résolution du gouvernement anglais d'envoyer plusieurs bâtiments de guerre au Siam.

Les nos 3 et 4 sont des télégrammes de M. Pavie en date du 9 et 11 juillet annonçant, le premier, l'arrivée des navires de guerre hollandais, anglais, allemands ; le deuxième, la protestation du gouvernement Siamois à l'envoi de nouvelles forces navales françaises.

Le no 5 est une dépêche de M. Develle à M. Pavie, en date du 13 juillet, repoussant les prétentions du Siam et donnant l'ordre à la division navale d'empêcher le passage de la barre à tout navire.

Le no 6, Bangkok, 13 juillet, annonce le refus persistant du gouvernement Siamois de l'augmentation de nos forces navales à Bangkok.

Le no 7, même date, 10 heures du soir, l'attaque de l'Inconstant et de la Comète par les forts siamois.

Le no 8, 14 juillet Paris ; contient la demande d'explication du gouvernement français sur l'attaque de la veille.

Les nos 9 et 10 ont trait à l'échouage du J.-B. Say, le 15 juillet, et à l'agression dont le commandant du Forfast a été victime le 17.

Le no 12 (19 juillet), contient les réclamations du gouvernement français à la date du 19 et l'ordre donné à M. Pavie d'accorder 48 heures au gouvernement Siamois pour donner sa réponse. Sous les nos 13 à 18 sont données les dépêches échangées entre MM. Develle et Pavie sur les négociations relatives à l'ultimatum, la demande du gouvernement Siamois de prolonger le délai fixé pour l'acceptation de nos conditions, le départ de Bangkok de M. Pavie et la soumission à l'ultimatum.

Les numéros 19 et 20 sont consacrés à la publication de la note remise à M. Develle le 29 juillet par le prince Wadhana ministre à Paris donnant satisfaction à nos demandes et la note envoyée en réponse par M. Develle le 30 juillet. Les numéros 21 à 29 sont des dépêches annonçant la fin du conflit, la levée du blocus, le retour de M. Pavie à son poste et la confirmation de l'acceptation de l'ultimatum et des garanties complémentaires (6 août) la signature du traité et de la convention (1er octobre). Sous le no 30 est publié le texte du traité conclu le 30 octobre entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Sa Majesté le roi de Siam.

La séance de demain

L'indisposition de M. Challemel-Lacour se prolongeant, ne lui permettra certainement pas de présider demain la séance du Sénat.

Ce sera M. Demôle, le premier des vice présidents élus, qui occupera le fauteuil présidentiel.

CHAMBRE

Séance du 15 janvier 1894

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Pierre Blanc. — J'invite M. le Président de la Chambre à venir prendre place au fauteuil de la présidence.

M. Dupuy gravit lentement les degrés ; les deux présidents se serrent la main. (Silence général).

Discours de M. Dupuy

M. Dupuy prononce le discours suivant :

Mes chers collègues,

En prenant possession de ce fauteuil où vos bienveillants suffrages m'ont maintenu, je vous exprime ma profonde gratitude, à laquelle les membres du bureau définitif joignent leur vive reconnaissance pour la confiance dont vous les avez honorés.

Je suis sûr d'être votre interprète en adressant en votre nom les plus chaleureux remerciements au bureau provisoire et particulièrement à notre vénérable doyen, M. Pierre Blanc, dont la verte vieillesse nous donne à tous comme un sentiment de joie et de fierté (Très bien).

La session qui s'ouvre, mes chers collègues, peut être bien remplie. Vous aurez dès cette semaine à nommer dans vos bureaux d'importantes commissions. Le régime parlementaire tire assurément son éclat de la tribune, mais il tire sa force et sa solidarité des recherches méthodiques et des travaux consciencieux qui se poursuivent dans les commissions ; aussi peut-on dire qu'une législature vaut surtout par l'effort de ses commissions. (Très bien).

Si l'assiduité est la première vertu du député (murmures), on peut affirmer que le respect des idées d'autrui est la seconde. Il ne s'agit pas de cette indifférence qui accueille toutes les idées et qui exclut la conviction.

Il s'agit simplement de savoir entendre toutes les opinions et de prendre la bonne habitude d'écouter tous les orateurs, adversaires ou amis.

C'est une règle d'équité dont l'oubli nuit dans l'esprit public au bon renom du régime parlementaire. (Très bien).

Pour divisés que nous puissions être, pour différents que soient nos buts et nos aspirations, ne nous semble-t-il pas, mes chers collègues, que nous pouvons, que nous devons nous faire réciproquement crédit de silence et d'attention ? Ne vous semble-t-il pas que tout y gagnerait, et nos idées que nous ferions mieux connaître — et nos délibérations dont la marche est déjà si difficile en raison même de notre nombre, — et le travail législatif enfin qui est, comme tout travail, ennemi de l'agitation et du bruit ?

Puisque je suis en train de faire des vœux, ne pourrai-je pas aller jusqu'à souhaiter que les couloirs absorbent un peu moins de notre activité ? (Murmures).

On se représente malaisément ce qui s'y dépense d'ingéniosité, d'esprit, de force, et même de talent et on se demande si cette dépense n'est pas faite pour une bonne part au détriment de la vie de nos séances et de l'intérêt de nos délibérations. (Nouveaux murmures).

S'il m'était permis de donner, à cet égard, non pas un conseil, mais une indication, je dirais à mes collègues, surtout à ceux qui sont nouveaux-venus parmi nous : « Si vous avez une idée qui vous paraisse bonne et utile, ne vous bornez pas à la répandre dans les couloirs ; portez-la à la tribune, produisez-la au grand jour, devant vos collègues assemblés. C'est de la tribune qu'on parle au pays ; c'est à la tribune que les idées prennent leur valeur exacte et leur forme pratique. » (Applaudissements).

Vous ne m'en voudrez pas, mes chers collègues, de vous avoir soumis, au début de notre session, ces quelques considérations. Je me suis exclusivement inspiré de ce que je crois être l'intérêt de la Chambre toute entière dont le pays attend un travail sérieux et des délibérations calmes et dignes. La République a pour principes le travail et la liberté ; à nous, mes chers collègues, de montrer, par notre exemple, comment on les pratique et comment on les aime ! (Applaudissements au centre, à gauche et à droite ; silence à l'extrême gauche).

Démissions de députés

M. Dupuy. — J'ai reçu de MM. Dellestable, Peytral, Borriglione et Briens, élus sénateurs, leurs démissions de membre de la Chambre des députés.

LA CONVERSION

M. Burdeau, ministre des finances dépose un projet de conversion en 3 1/2 0/0 des rentes 4 1/2 0/0. Le Ministre des finances donne lecture de l'exposé des motifs et des articles du projet de loi.

M. Leydet. — Je demande le renvoi du projet à une commission spéciale.

M. Burdeau. — Le gouvernement ne désire pas intervenir dans le choix de la méthode de travail de la Chambre ; toutefois il a le devoir de signaler qu'il a toujours été admis que, dans les opérations de cette nature, il fallait, autant que possible, abréger les délais et que le 2 février se détache le coupon de la dette à convertir.

M. Leydet. — J'estime qu'il est nécessaire qu'une commission soit nommée, après discussion dans les bureaux et que la commission des crédits n'est pas compétente, puisque, lors de sa nomination, il n'était pas question de la conversion. (Très bien sur divers bancs).

M. Burdeau. — Le gouvernement repousse cette proposition.

M. le président. — Je mets aux voix la proposition de M. Leydet.

Le scrutin donne les résultats suivants : Nombre de votants, 484 ; majorité absolue, 243 ; pour, 144 ; contre, 340.

La proposition Leydet est repoussée et le projet de loi est renvoyé à la commission des crédits supplémentaires.

Fixation de l'ordre du jour

La Chambre fixe à demain la discussion de l'interpellation Berger, relative au projet d'établissement d'une gare sur l'Esplanade des Invalides, et à samedi l'interpellation de M. Brunet, sur la politique du gouvernement à Madagascar.

La date de la discussion de l'interpellation de M. Turrel sur la crise agricole sera fixée ultérieurement.

La commission des douanes

M. Graux demande la nomination d'une commission de 33 membres, chargée d'étudier toutes les questions qui concernent les douanes.

Après un échange d'observations entre MM. **Jourde, Bertrand, Dron** et **Caze**, la Chambre décide qu'elle nommera jeudi, dans ses bureaux, une commission des douanes de 33 membres.

Jeudi, également, seront nommées les deux commissions du travail et de prévoyance sociale.

INCIDENT

M. Toussaint monte à la tribune. — Citoyens... (Rires).

M. Toussaint. — Citoyens... (Nouvelle explosion de rires).

M. Toussaint. — Citoyens... (Nouveaux rires).

M. Dupuy. — Cela n'a rien de blessant. (Rires).

M. Toussaint. — Citoyens, vous ne siégez pas déjà trop ; je demande que les bureaux se réunissent les mercredis et les vendredis.

La proposition Toussaint n'est pas acceptée.

La séance est levée à 3 h. 45.

Séance demain.

Après la séance

Le projet de conversion

Voici le texte du projet de conversion déposé par le Gouvernement :

Art. premier. — Le Ministre des finances est autorisé à rembourser les rentes 4 1/2 0/0 inscrites au grand-livre de la Dette publique à raison de 100 fr. par 4 1/2 de rentes ou à les convertir en nouvelle rente 3 1/2 0/0 portant jouissance du 16 février 1894 à raison de 3 1/2 de rente pour 4 1/2 de rente.

Art. 2. — L'exercice du droit de remboursement de l'Etat est suspendu pour les nouvelles rentes 3 1/2 0/0 pendant un délai de huit années à courir du 16 février 1894.

Art. 3. — Le nouveau fonds 3 1/2 0/0 pourra être divisé en séries. Les arrérages en sont payables par trimestre et le minimum de rente inscriptible est fixé pour ledit fonds à 2 fr.

Tous les privilèges et immunités attachés aux rentes sur l'Etat sont assurés aux rentes du nouveau fonds 3 1/2 0/0.

Ces rentes sont insaisissables conformément aux dispositions des lois du 8 nivose an VI et 22 floréal an VII et peuvent être affectées aux remplois et placements spécifiés par l'article 29 de la loi du 16 septembre 1871.

Art. 4. — Tout propriétaire de rente 4 1/2 0/0, qui, dans un délai de huit jours à courir de l'époque qui sera fixée par décret du Président de la République, n'aura pas demandé le remboursement sera considéré comme ayant accepté la conversion.

Art. 5. — Les remboursements demandés pourront être opérés par séries et les rentes non converties continueront à porter intérêt à 4 1/2 0/0 jusqu'à la date fixée pour le remboursement.

Art. 6. — Les rentes converties jouiront des intérêts à 4 1/2 0/0 jusqu'au 16 février 1891.

Art. 7. — En ce qui concerne les propriétaires de rentes qui n'ont pas la libre et complète administration de leurs biens, l'acceptation de la conversion sera assimilée à un acte de simple administration et sera dispensée d'autorisation spéciale ainsi que de toute autre formalité judiciaire.

Les tuteurs, curateurs et administrateurs pourront, nonobstant toute disposition contraire et notamment par dérogation à l'article 5 de la loi du 27 février 1880, recevoir et aliéner ultérieurement sans autorisation, les promesses de rente au porteur représentatives des fractions de franc non inscriptibles résultant de la conversion des rentes appartenant aux incapables qu'ils représentent.

Art. 8. — Pour les rentes grevées d'usufruit, la demande de remboursement devra être faite par le nu-propriétaire et l'usufruitier, conjointement. Si elle est faite par l'un d'eux seulement, le Trésor sera valablement libéré en déposant à la Caisse des dépôts et consignations le capital de la rente.

Si ce dépôt résulte du fait de l'usufruitier, celui-ci n'aura droit jusqu'à l'emploi qu'aux intérêts que la Caisse des dépôts est dans l'usage de servir : s'il résulte du fait de nu-propriétaire, ce dernier sera tenu de bonifier à l'usufruitier la différence entre le taux des intérêts payés et celui de 3 1/2 0/0. Toutefois, il n'est porté aucune atteinte aux spéculations particulières qui règlent les droits du nu-propriétaire et de l'usufruitier.

Art. 9. — Le Ministre des finances est autorisé à pourvoir aux demandes de remboursement, qui seront faites au moyen de l'émission au mieux des intérêts du Trésor, de rentes de 3 1/2 0/0 nouvelles jusqu'à concurrence de la somme de rente nécessaire pour produire le capital correspondant aux dites demandes.

Art. 10. — Il pourra être provisoirement pourvu aux remboursements demandés au moyen de l'émission des bons du Trésor à l'échéance de cinq années au plus d'une avance de la Banque de France.

Art. 11. — Les conditions dans lesquelles s'effectueront le remboursement et la conversion des rentes 4 1/2 0/0, l'émission des rentes 3 1/2 0/0 nouvelles, leurs divisions en séries, la délivrance aux ayants droits de promesses de rentes au porteur pour les fractions de rentes, non susceptibles et, s'il y a lieu, le remboursement de ces promesses seront déterminés par décrets du Président de la République.

Art. 12. — Tous les titres ou expéditions à produire pour le remboursement ou la conversion des rentes 4 1/2 0/0, pourvu que cette destination y soit exprimée, et en tant qu'ils serviront uniquement aux opérations nécessitées par la présente loi, seront visés pour timbre et enregistrés gratis.

Art. 13. — Il est ouvert au Ministre des finances sur les ressources générales du budget de 1891, un crédit de 3 millions 850,000 fr. destinés à couvrir les frais autres que ceux de trésorerie nécessités par le remboursement ou la conversion des Rentes 4 1/2 0/0.

Dans le cas où il serait procédé à une émission de rente 3 1/2 0/0, conformément aux termes de l'art. 9 de la présente loi, les dépenses matérielles et les frais de toute nature seraient prélevés sur le produit de l'opération.

Art. 14. — Le Ministre des finances rendra compte des opérations autorisées par la présente loi au moyen d'un rapport adressé au Président de la République et distribué au Sénat et à la Chambre des Députés.

Réunion de la commission

La commission des crédits supplémentaires saisie du projet de conversion, s'est réunie immédiatement après la séance, sous la présidence de M. Rouvier, pour examiner le projet.

Un article additionnel

MM. Jaurès, Millerand, Jules Guesde, Rousset, Compayré, etc. déposeront l'article additionnel suivant au projet de conversion :

« Le produit de la conversion sera affecté au dégrèvement du principal de l'impôt sur la propriété non bâtie. »

Nous croyons savoir que le gouvernement invitera la Chambre, afin que le vote de la conversion ne subisse pas de retard, à écarter toutes les propositions additionnelles qui seront présentées et de réserver pour une discussion ultérieure la question de l'affectation du produit de la conversion.

Frais des ventes judiciaires d'immeubles

M. Mirman, dans une lettre qu'il adresse au Ministre de la justice, annonce son intention de lui poser une question :

1o Sur le retard apporté à la publication des rapports et statistiques émanant du ministère de la justice ;

2o Sur la variation de la moyenne des frais par cent francs dans les ventes judiciaires d'immeubles quand on passe d'un ressort à un autre, d'une année à la suivante ; sur les causes que le Ministre attribue aux inégalités constatées, sur les mesures qu'il compte prendre pour les faire disparaître.

Physionomie de la séance

Le brave M. Pierre Blanc, qui, depuis une semaine, occupait le fauteuil présidentiel de la Chambre, a vu expirer aujourd'hui ses fonctions provisoires. Est-ce une idée? Je ne sais! Mais il m'a semblé qu'une certaine mélancolie assombrissait le visage du vénérable doyen, quand il a traversé, pour la dernière fois de cette année, la double haie de soldats chargée de rendre les honneurs au président.

L'émotion lui a même fait commettre quelques petites erreurs dont les vieux parlementaires, gardiens jaloux du cérémonial, ont été profondément scandalisés. N'a-t-il pas — O! hérésie! — Salué le lieutenant qui l'escortait avant de saluer le capitaine?

La faute, ne vous paraît peut être pas bien grave, mais ici dans ce milieu où les traditions sont tout, les faits les plus insignifiants prennent une importance extraordinaire.

A peine assis au fauteuil, M. Pierre Blanc s'est levé pour céder la place à M. Dupuy.

Poignées de mains, échange de congratulations, murmures flatteurs de la Chambre — tout cela est traditionnel — puis discours du président titulaire.

L'honorable M. Dupuy — c'est là ce qui caractérise sa harangue d'aujourd'hui — a donné à ses collègues quelques salutaires conseils. Il leur a même fait entendre certaines vérités, que beaucoup d'entre eux ont accueilli par une grimace significative.

Certains ont même murmuré — pourquoi ? je me le demande — quand M. Dupuy a exprimé le vœu que les couloirs absorbent un peu moins l'activité de la Chambre, qu'on dépense moins d'esprit, moins de talent, moins de force dans la salle de la paix et qu'on en apporte un peu plus à la tribune. Ces murmures n'ont d'ailleurs pas trouvé d'écho et une salve de bravos très nourrie a salué la péroraison de M. Dupuy. Après le « topo » présidentiel, M. Burdeau est monté à la tribune pour lire le projet de la conversion.

Silence profond pendant toute cette lecture. On écoute avec tant d'attention que le ministre des finances, encore incomplètement remis de la grave indisposition qu'il a eue il y a quelques mois, n'a pas besoin d'élever la voix. Pendant que M. Burdeau lit l'exposé des motifs du projet de loi, la salle est fort bien garnie. Les députés sont très nombreux. Le banc ministériel est occupé par MM. Casimir-Périer, Spuller, le général Mercier, Antonin Dubost, Viger, Jonnart, et Marty.

La lecture achevée, un petit débat s'engage pour savoir si le projet de conversion sera renvoyé à la Commission des crédits supplémentaires actuellement en fonctions, ou à une Commission spéciale. Le gouvernement pense qu'il vaut mieux renvoyer le projet à la Commission des crédits.

Dans les questions de cette nature, il faut avant tout aller vite afin de ne pas laisser aux spéculateurs le temps de faire leur petit trafic.

M. Leydet, qui tient pour une commission spéciale, assure qu'avec son système les choses marcheraient aussi rondement, ne vaut-il pas mieux de discuter dans les bureaux que de discourir pendant trois jours à la tribune? Oui, assurément, mais comme l'un n'empêcherait pas l'autre, la majorité agit sagement en renvoyant le projet à la commission des crédits. Pour finir on a longuement bataillé sur l'ordre du jour.

Les auteurs d'interpellation se sont entendus avec les Ministres intéressés pour la fixation d'une date, ou, comme M. Turrel, ont simplement voulu prendre rang. L'ordre du jour des bureaux a lui-même donné lieu à un débat.

Il s'agit, en effet, de nommer dans la réunion de jeudi — celle de demain sera pour ainsi dire insignifiante — trois commissions intéressantes : douanes, travail et prévoyance sociale. Notons le petit succès remporté par M. Toussaint, député socialiste de Paris qui reproche à ses collègues — ils les appelle obstinément « citoyens » — de perdre leur temps Pour un coup il les aurait traités de « faignants »...

LES ANARCHISTES

LA FILLE DE VAILLANT et les Socialistes

Le conseil d'administration de la Maison du Peuple, sur la proposition de M. Clovis Hugues, a décidé en principe d'adopter la fille de Vaillant.

Conformément à cette décision, les deux lettres suivantes ont été immédiatement adressées à Me Labori et à la petite Sidonie :

« A Me Labori, avocat,

» La Maison du Peuple de Paris vient de décider d'adopter l'enfant de Vaillant.

» Un de nos camarades, le citoyen Andrieux, a été chargé de prévenir directement Vaillant de la décision prise. Comme la lettre ne lui parviendra peut-être pas, nous vous serions très obligés de l'informer de notre résolution et de vouloir bien lui demander une réponse à ce sujet.

» Nous avons l'honneur de vous présenter nos salutations empressées.

» Pour le conseil d'administration ;

» Le secrétaire : A. CHEVALIER. »

« A la petite Sidonie,

» Je ne sais si tu te souviendras de nous ; voudrais-tu venir demeurer avec nous ? tu seras notre enfant.

» Dis-nous oui et nous serons heureux de t'adopter.

» A. CHEVALIER. »

Outre la Maison du Peuple, M. l'abbé Roussel a offert de se charger de la petite Sidonie et de la placer dans son orphelinat de Billancourt, dirigé par les sœurs de l'Enfant-Jésus.

Sébastien Faure a adressé le télégramme suivant :

Marseille, 14 janvier.

Je réclame la fille de Vaillant.

SÉBASTIEN FAURE.

Enfin, M. Foulon, rédacteur en chef du *Franc Parleur*, de Reims, qui assistait à la séance de la Chambre du 9 décembre et qui faillit être une des victimes de Vaillant, a écrit la lettre suivante :

Reims, 13 janvier.

Monsieur et cher confrère,

Vous avez fait dans votre journal un appel en faveur de la fille de Vaillant. Je suis prêt à l'adopter. J'ai déjà deux enfants. J'en aurai trois. Puisse mon action plaider en faveur du malheureux dont j'ai failli être la victime le 9 décembre.

Recevez, mon cher confrère, l'assurance de ma considération distinguée.

C. FOULON,
rédacteur en chef du *Franc-Parleur*.

Paris, 15 janvier. — Me Labori a communiqué ce matin à M. Arthur Meyer la réponse de Vaillant.

Dès jeudi dernier, Me Labori avait transmis à Vaillant la proposition de la duchesse d'Uzès. Hier dimanche, il lui en a fait connaître les lignes, en même temps qu'il lui faisait part des offres relatives à la garde de sa fille.

Parmi celles-ci se trouve la lettre d'un artisan, M. Haytz, ébéniste, ami de Vaillant, qui propose de reprendre sa fille et de l'élever comme ses propres enfants.

Vaillant s'est montré heureux de cette proposition ; il l'a acceptée tout de suite. Il désire donc que sa fille soit confiée à cet ami et élevée par lui ; mais il ne trouve pas que cette combinaison soit inconciliable avec la généreuse intervention de la duchesse d'Uzès qui pourra, s'il lui convient, faire remettre à la personne chargée de la jeune fille ce qui serait nécessaire à son éducation et, plus tard à son établissement.

En province

Trois arrestations à Bordeaux

Bordeaux, 15 janvier. — Trois anarchistes qui ont collé la nuit dernière des placards sur divers points de la ville ont été arrêtés. Ce sont les nommés Jean Faure, ouvrier frappeur, âgé de 19 ans ; Paul Robineau, âgé de 17 ans, cocher ; Maurice Malassin, âgé de 17 ans, employé de commerce.

A son premier interrogatoire par le commissaire, Faure a répondu : « Eh bien ! je suis anarchiste. J'en ai assez de votre société pourrie. Tout ce que vous pourrez me dire, je m'en f... Je sais que ma tête doit aller à l'échafaud ; c'est pas cette fois, mais ce sera une autre. Il faut que je fasse passer le goût du pain à quelques rentiers. Vive l'anarchie ! Et voilà ! je ne dirai plus rien. » Et, en effet, on n'a rien pu en tirer de plus.

Paul Robineau a été interrogé ensuite : « Moi aussi, je suis anarcho, dit-il ; c'est moi qui étendais les affiches et passais la brosse dessus. J'ai pas tué, n'est-ce pas ? J'ai mon idée politique. Je la fais valoir, c'est pas votre affaire. Vous n'avez pas même le droit de me mettre dedans. » On n'a pas non plus lui faire dire autre chose.

Quant à Malassin, il était porteur d'affiches aux titres suivants : Manifeste des anarchistes. — Réponse des dynamitards aux panamitards. — Les anarchistes aux conscrits. — Vive le vol ! — Manifeste des souffreteux.